



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/CONF.43/INF.2  
11 août 1969  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

QUATRIEME CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION  
DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Deuxième note d'information

(Prière de donner à cette note d'information préparée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies une publicité aussi large que possible en la reproduisant en totalité ou en partie, en toutes langues)

I. LES TROIS PRECEDENTS CONGRES

Par sa résolution 415 (V) du 1er décembre 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que l'Organisation convoquerait tous les cinq ans un congrès international en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants. Le premier Congrès s'est tenu en 1955, au Palais des Nations à Genève. Le deuxième s'est réuni en 1960, à Church House et Carlton House, Londres, sur l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni, et le troisième en 1965, à Folkets Hus, Stockholm, sur l'invitation du Gouvernement suédois.

II. DATE ET LIEU DU QUATRIEME CONGRES

Le quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se tiendra au Palais des conférences internationales, à Kyoto (Japon), du 17 au 26 août 1970. Il sera l'hôte du Gouvernement japonais.

III. PARTICIPATION

Selon l'usage établi, le Congrès groupera trois catégories de participants :

- 1) Des membres désignés officiellement par leur gouvernement, qui seront des experts en matière de défense sociale, ou s'intéresseront directement à la politique et aux programmes touchant la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (par exemple des spécialistes de la planification sociale, des experts et des responsables en matière d'éducation,

- d'action sociale, d'action en faveur de la jeunesse et en matière d'emploi), et auront une connaissance ou une expérience particulière des questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès;
- 2) Des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et qui s'intéressent aux questions de défense sociale;
  - 3) Des personnes participant au Congrès à titre individuel, en raison de l'intérêt direct qu'elles portent aux questions de défense sociale (membres du corps enseignant des universités, représentants d'instituts de criminologie et de recherche sociale, membres d'organisations nationales non gouvernementales qui s'occupent de défense sociale, personnel des établissements correctionnels et des établissements pour mineurs délinquants, magistrats et membres d'associations de juristes, travailleurs sociaux, travailleurs sociaux s'occupant de la jeunesse, experts en pédagogie, fonctionnaires de police).

L'Organisation des Nations Unies ne prendra pas à sa charge les dépenses des participants.

#### IV. PROGRAMME

Pour l'organisation de ce Congrès, le Secrétariat s'est inspiré des recommandations et des avis que le Comité consultatif d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants a formulés au cours des réunions qu'il a tenues depuis 1965. Le programme aura pour thème central la criminalité et le développement. L'ordre du jour, tel qu'il a été arrêté compte tenu des recommandations formulées par le Comité consultatif à sa troisième session et par le Groupe spécial d'experts sur les politiques de défense sociale dans le cadre de la planification du développement, qui se sont réunis l'un et l'autre en juin 1969, comprend les questions suivantes :

- 1) La politique de défense sociale et la planification du développement national;
- 2) La participation du public à la prévention du crime et à la lutte contre la délinquance;

/...

- 3) L'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus compte tenu des changements survenus en matière correctionnelle;
- 4) L'organisation de la recherche en vue d'arrêter une politique de défense sociale.

On notera que le point 1) de l'ordre du jour groupe les deux sujets proposés provisoirement dans la première note d'information (A/CONF.43/INF.1).

Le point 4) a été ajouté afin de permettre des échanges de vues sur la recherche relative à l'élaboration de politiques.

Le programme du Congrès comprendra également la visite de certaines institutions, des projections de films et une exposition; une visite de l'exposition universelle d'Osaka, ainsi que des circuits touristiques après le Congrès sont également prévus.

Les langues officielles du Congrès seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. L'interprétation simultanée de chacune de ces langues dans les trois autres sera assurée pour toutes les séances de sections et les séances plénières.

#### V. DOCUMENTATION

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies préparera un document de travail sur chacun des principaux points de l'ordre du jour du Congrès. Ces documents, qui serviront de base de discussion, présenteront les éléments du problème, indiqueront les préoccupations des pays développés et des pays en voie de développement et préciseront les grands problèmes qui se posent. Les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pourront également préparer, sur l'invitation du Secrétariat, une documentation de base sur tel ou tel aspect du programme.

La documentation sera envoyée aux participants au moins six semaines à l'avance et il n'y aura pas de distribution de documents pendant le Congrès.

## VI. INSCRIPTION

Les personnes qualifiées pour assister au Congrès (voir le point III, alin. i), 2 et 3) de la présente note) peuvent obtenir des formules d'inscription à l'adresse suivante :

Executive Secretary of the Congress  
c/o Section of Social Defence  
United Nations  
New York, N.Y. 10017  
USA

Cependant, les personnes visées aux alinéas 1) et 2) du point III n'ont pas à présenter de demande individuelle d'inscription avant d'avoir été inscrites sur la liste officielle des représentants que leur gouvernement ou leur organisation enverra à l'Organisation des Nations Unies. Des formules d'inscription qu'ils devront remplir leur seront alors adressées.

Il est probable que les installations de conférence et les chambres d'hôtel de Kyoto ne permettront à plus de 1 200 personnes environ d'assister au Congrès. Ce chiffre est supérieur au nombre des personnes qui ont participé au Congrès de 1965, mais le Secrétariat prévoit que le nombre de demandes de participation au Congrès de Kyoto sera plus important et il est possible qu'il faille, par la suite, réduire le nombre des participants. Pour cette raison, il est recommandé aux personnes qui souhaitent participer au Congrès à titre individuel de demander le plus tôt possible une formule d'inscription qu'elles devront renvoyer en tout état de cause au plus tard le 31 mars 1970.

Le Secrétaire exécutif aimerait également connaître le plus tôt possible le nombre de représentants officiels que chaque gouvernement ou organisation envisage d'envoyer au Congrès. Le nom de ces représentants pourra bien entendu être communiqué ultérieurement.

Lorsqu'il aura reçu une formule d'inscription dûment remplie, le Secrétariat fera officiellement savoir à l'intéressé qu'il est admis à participer au Congrès en lui envoyant un bulletin d'inscription portant un numéro de référence. Pour faciliter l'administration, ce numéro devra être rappelé par la suite dans toute correspondance.

L'inscription est gratuite.

VII. VOYAGE ET LOGEMENT DANS LES HOTELS

Pour tous renseignements concernant le voyage et les réservations de chambres d'hôtel, il convient de s'adresser directement au :

Japan Travel Bureau  
1-1 Marunouchi  
Chiyoda-Ku  
TOKYO  
Japon

Il y a lieu de noter que le Japan Travel Bureau ne fera aucune réservation de chambres d'hôtel si les participants ne lui en font pas la demande en indiquant leur numéro d'inscription, ainsi qu'il est expliqué au point VI.

-----



This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).